

Que serait la vie en Région Centre sans les associations?



**L'accompagnement :
pour un monde associatif
acteur de son développement**

Que serait la vie en Région Centre sans les associations?

Qui aiderait les personnes handicapées ou âgées à leur domicile ou en établissement ?

Qui accueillerait les jeunes dans les espaces éducatifs entre l'école et la famille ?

Qui développerait les lieux d'accueil pour la petite enfance en milieu rural ?

Qui interviendrait auprès de personnes en situation d'exclusion ?

Qui proposerait le droit aux vacances pour tous ?

Qui ferait faire du sport à tous les enfants ?

Que deviendrait le spectacle vivant ?

Qui défendrait l'environnement ?

Qui ferait l'animation locale ?

La CPCA Centre

La Conférence Permanente des Coordinations Associatives (C.P.C.A.) du Centre est une association qui a été créée en 2001 sur l'initiative des différentes coordinations associatives de la région Centre.

Elle a pour objectifs:

- Améliorer l'efficacité des coordinations régionales membres par des stratégies ou des plates-formes communes, par le dialogue et/ou la négociation avec les autorités publiques représentant l'Etat dans la Région et les Départements, le Conseil régional, les Conseils généraux ;
- Contribuer à promouvoir dans la Région et les Départements une vie associative qui vise à développer des projets d'intérêt général et des activités sans finalité lucrative;
- Défendre les acteurs de la vie associative qui créent des liens sociaux, développent la citoyenneté participative, luttent contre les excès de l'individualisme, le racisme et la xénophobie ; défendent ces valeurs pour une Europe plus sociale et promeuvent la solidarité internationale ;
- Développer des partenariats avec toutes les organisations qui adhèrent aux mêmes valeurs et poursuivent les mêmes objectifs (notamment sur le terrain de l'économie sociale et des droits de l'homme).

La démarche de la CPCCA Centre

••• **La CPCCA Centre** a mobilisé depuis un an des centaines d'associations. Elle a organisé, en partenariat avec ses réseaux membres, des consultations départementales afin de repérer les difficultés et besoins et ainsi contribuer à la réflexion sur les réponses à apporter en matière d'accompagnement. Une restitution a eu lieu le 4 février 2012 au niveau régional présentant la synthèse des suggestions et propositions des associations consultées. De nombreux bénévoles et salariés se sont mobilisés dans ce cadre témoignant ainsi de l'importance de cet enjeu dans un contexte de professionnalisation croissante du monde associatif.

Sur la base de cet état des lieux et des contributions des associations, la CPCCA Centre a décidé de rédiger un manifeste pour le développement d'une politique publique de l'accompagnement associatif pour et par les associations.



Le contexte

••• Le projet associatif d'une association s'inscrit dans un contexte local, avec des partenaires institutionnels et associatifs. Les activités déployées relèvent d'une mission d'intérêt général en contribuant au maintien et au renforcement de la cohésion sociale par une meilleure accessibilité de services aux populations.

Les profondes et nombreuses mutations qui touchent notre société questionnent le monde associatif et ses dirigeants. Les besoins évoluent, les attentes et exigences également.

Le statut associatif et son mode de fonctionnement ne peuvent s'apparenter à ceux d'une entreprise, et cette spécificité induit un accompagnement particulier.

L'économie et la gestion ne sont pas les seuls horizons de l'association. Elle s'interroge aussi sur d'autres modalités de gouvernance, de participation, de financement, d'adéquation statutaire.

Les formations militantes proposées au sein des réseaux associatifs, les conseils ponctuels de professionnels ont permis d'assurer l'existant mais face à un environnement en profonde mutation et de plus en plus complexe, il est nécessaire de renforcer et développer l'offre d'accompagnement.

Dans ce contexte, et face aux exigences accrues reposant sur les responsables associatifs, la mise en place d'un accompagnement adapté est une condition de la qualité et de la pérennité des projets proposés.

Une diversité d'acteurs et une difficulté de lisibilité dans les dispositifs

••• L'accompagnement des associations n'est pas une démarche nouvelle. Les réseaux associatifs se sont organisés depuis de nombreuses années pour structurer ces associations et accompagner leurs dirigeants, soit par des formations collectives, soit par du conseil individualisé sur la structure. Ceci avec le concours des pouvoirs publics.

Par ailleurs l'Etat a créé les Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles portés essentiellement par les réseaux associatifs, ainsi que les Dispositifs Locaux d'Accompagnement attribués sur appel à projets. Centre Actif fait également de l'accompagnement financier auprès des structures qui ont recours à ses services.

La question de l'accompagnement est donc aujourd'hui largement traitée par une variété d'offres publiques et privées, nationales et locales, parfois méconnues. Celles-ci déterminent une variété de contextes avec lesquels il faut pouvoir composer.

Les propositions de la CPCACentre

••• Dans leurs différentes activités, dans leurs projets divers, les associations ont besoin d'être accompagnées. C'est pourquoi elles s'organisent et mutualisent leurs compétences en unions, fédérations, coordinations, etc.

Nous demandons donc une meilleure reconnaissance de la fonction d'accompagnement des « têtes de réseaux » par un financement adéquat et pérenne. Mais les pouvoirs publics ont aussi un rôle à jouer dans l'accompagnement notamment en favorisant la coopération entre les acteurs de terrain.

Malgré quelques tentatives il n'existe pas de parcours organisé visant à appréhender globalement le problème de l'association pour ensuite le traiter avec l'outillage des dispositifs existants. Nous souhaitons donc que les pouvoirs publics contribuent à la cohérence des interventions en facilitant le maillage des acteurs de l'accompagnement.

Nous voulons allier le rôle fédératif et la technicité en organisant un système où les fédérations conserveraient le pilotage global de cet accompagnement.

••• **Parce qu'il doit essentiellement porter sur le projet associatif** c'est bien aux dirigeants de ces fédérations, bénévoles et techniciens, d'accompagner les associations dans la réalisation de leurs objectifs.

••• **Parce que la gestion doit rester au service du projet**, il convient de former les dirigeants bénévoles à assumer leur rôle tout en donnant des clés pour comprendre les relations économiques et sociales qui nous entourent.

••• **Parce que de nombreuses questions doivent être traitées par des spécialistes** il est important de constituer des réseaux susceptibles de fournir une information certifiée.

Des besoins croissants

••• Si pendant longtemps les associations ont pu exercer leurs activités dans une relative autonomie, les transformations légales, réglementaires, environnementales ou démographiques qui les affectent aujourd’hui rendent plus que jamais nécessaire leur accompagnement.

La professionnalisation, les nouvelles modalités de partenariat avec les pouvoirs publics, la concurrence dans l'accès aux financements, les transformations de l'engagement citoyen contraignent les associations à faire évoluer leur mode de fonctionnement. L'accompagnement devient alors un enjeu central pour l'avenir de la vie associative.

Dans ce contexte, le rôle des regroupements associatifs doit être réaffirmé car il garantit la qualité des interventions et le respect des projets associatifs. Le renforcement de leur fonction d'accompagnement doit se faire dans le cadre d'une politique publique pensée pour et par les associations, et être considéré comme un investissement économique, social et citoyen.

Les propositions de la CPCAC Centre

••• De nombreux dispositifs limitent leur accès aux associations employeurs. Nous demandons donc un accompagnement spécifique vers les associations non employeuses, qui représentent plus de 80% des associations de la région Centre.

••• Nous souhaitons que l'offre d'accompagnement puisse également évoluer vers les besoins non couverts, notamment sur la fonction employeur, à la gestion financière et le développement stratégique, ces trois aspects demeurant étroitement liés. Si la tendance actuelle est à la subdélégation de certaines fonctions à un organisme extérieur, il est nécessaire que les bénévoles dirigeants puissent conserver une capacité de décision ou de réaction et poursuivent leur projet en toute autonomie.

••• Nous proposons le développement d'un dispositif porté par les réseaux associatifs, qui permettrait de décharger les petites et moyennes associations de la saisie comptable pour permettre aux responsables associatifs de consacrer plus de temps à la conduite du projet associatif.



Nous tenons à remercier l'ensemble des associations qui ont participé aux réunions départementales et à la restitution régionale pour leurs contributions et leur engagement dans cette démarche.

La CPCA Centre regroupe 8 coordinations associatives régionales :



Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP Centre)



Comité Régional Olympique et Sportif (CROS Centre)



Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FROTSI Centre)



Ligue de l'Enseignement du Centre



Nature Centre



Union Interdépartementale des UDAF du Centre (URAF Centre)



Union Nationale des Associations de Tourisme Centre (UNAT Centre)



Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS Centre)

La CPCA Centre et ses réseaux membres soutiennent et accompagnent les associations en région Centre.

Quelques chiffres sur les associations engagées sur l'ensemble du territoire régional, au plus proche des citoyens :

- **45 000 associations** et plusieurs centaines de milliers de bénévoles
- **7 500 associations** employeuses
- **9 %** des employeurs et **8 %** des salariés en région Centre.



CPCA Centre

Maison Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

6 ter rue de l'Abbé Pasty - BP 41223

45401 Fleury Les Aubrais CEDEX

Tél. : **02 38 68 02 36** / Fax : **02 38 43 05 77**

www.cPCA-centre.fr